

Faites-vous plaisir... Profitez de votre temps libre !

Coquelicot® est une société agréée par l'Etat dans le cadre de prestations de service à domicile.

Nous assurons depuis 2005, des prestations de ménage et de repassage de qualité.

Nos intervenants sont embauchés par Coquelicot®, ainsi, vous n'êtes pas employeur.

Nous recrutons et formons localement nos intervenants au sein de nos agences.

Tous nos intervenants sont encadrés par un responsable de secteur et bénéficient de formations continues assurant la régularité de la qualité de service.

**« CONFIANCE
QUALITE
DISCRETION »**

Nos intervenants de ménage assurent l'entretien courant ou ponctuel d'appartements, de maisons, de résidences secondaires ainsi que d'autres types d'habitation.

Coquelicot® sensibilise tous ces intervenants sur le respect de l'intérieur de chacun.

Nos intervenants assurent le repassage des chemises, des pantalons à pince, du linge classique, du linge de maison, etc.

Nous attachons une attention particulière à la qualité des prestations effectuées ainsi qu'au suivi qualité.

■ Vos avantages

- Nos tarifs sont transparents et sans surprise,
- Il n'y a pas de frais d'entrée ni d'abonnement et vous ne réglez que les heures effectuées,
- Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 50% du montant total des prestations si vous êtes imposable,
- Vous n'avez pas de lien financier avec votre intervenant,
- Nos intervenants sont embauchés par Coquelicot®, vous n'êtes donc pas employeur,
- Nous assurons toutes les charges administratives (bulletins de paies, déclarations, cotisations, attestations pour réductions fiscales,...),
- Vous pouvez faire évoluer ou diminuer et suspendre le temps d'intervention sur simple appel.

■ Nos agences

Agence Coquelicot - 14, bis rue du Maréchal Leclerc - 28000 Chartres
 Agence Coquelicot - 36, cours de Vincennes - 75012 Paris
 Agence Coquelicot - 5, place de La Joliette - 13002 Marseille
 Agence Coquelicot - Place François Mitterrand - 59800 Lille
 Agence Coquelicot - 3, quai Kléber - 67000 Strasbourg
 Agence Coquelicot - 10, place Charles Béraudier - 69003 Lyon
 Agence Coquelicot - 4, rue de Caulet - 31300 Toulouse

Les tarifs

- > Il n'y a pas de frais d'entrée ni d'abonnement
- > Vous ne réglez que les heures effectuées
- > Les règlements s'effectuent en début de mois par prélèvements automatiques ou par CESU (Chèque Emploi Service Universel de CE)

Heures / semaine	Après impôt
2 à 5	10,25€ TTC
6 à 9	9,75€ TTC
10 à 15	9,25€ TTC
Plus de 16	8,75€ TTC
Carnet de 5 heures	57,5€ TTC
Carnet de 10 heures	112,5 TTC



Heures / semaine	Avant impôt
2 à 5	20,5€ TTC
6 à 9	19,5€ TTC
10 à 15	18,5€ TTC
Plus de 16	17,5€ TTC
Carnet de 5 heures	115€ TTC
Carnet de 10 heures	225€ TTC

Nos valeurs

- ➔ Confiance
- ➔ Qualité
- ➔ Intégrité
- ➔ Discrétion
- ➔ Efficacité
- ➔ Dévouement



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement



■ Les intervenants Coquelicot®

Coquelicot® recrute localement des intervenants expérimentés dans le service à domicile, particulièrement, en tant qu'intervenant de ménage et de repassage.

Notre équipe spécialisée en recrutement de personnel de maison recrute tous les intervenants de ménage localement au sein de nos agences. Nos critères de recrutement sont relatifs au respect de la personne et à la qualité de service.

« EXPERIENCE POLYVALENCE COMPETENCE »

■ Le processus d'intégration et de formation

Chacun des intervenants de Coquelicot® bénéficie de formation continue assurant la continuité de la qualité de service et la fidélisation des intervenants.

Ainsi, nous assurons une formation initiale relative au comportement et aux méthodes de travail de Coquelicot® où la confiance, le respect, la minutie, etc. y sont validés.

Des formations continues destinées à la continuité et à l'amélioration de la qualité de service où les méthodes d'organisation, les techniques de repassage et les notions en produits ménagers y sont améliorés.

Un processus de recrutement rigoureux

- Nous vérifions les expériences en tant qu'intervenant de ménage et de repassage à domicile,
- Nous évaluons la personnalité, la motivation, la confiance...,
- Nous effectuons des QCM relatifs aux produits d'entretien,
- Nous vérifions le casier judiciaire de l'intervenant,
- Nous effectuons différents tests pratiques et logiques.

Contrat de prestation

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente que j'accepte dans l'intégralité. ✂

① Complétez et retournez le contrat suivant à Coquelicot® - Centre administratif national - 14 bis, rue Maréchal Leclerc 28000 Chartres

Nom et prénom :

Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Adresse :

C.P : _____ Ville :

Siège social : Coquelicot® 36, cours de Vincennes - 75012 Paris
Siret : 484 806 773 00020
Code APE : 9609Z
Tva : FR 03 484 806 773 00020
Agrément d'Etat : 2006-1.28.1

② Choisissez votre mode de règlement

Prélèvement automatique OU CESU → dans tous les cas, compléter l'autorisation ci-dessous

③ Le : ___ / ___ / ___

Signature

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si situation le permet, tous prélèvements ordonnés par la société Coquelicot®. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent avec le créancier.

④ Indiquez vos coordonnées

Nom et prénom :

Adresse :

C.P : _____ Ville :

Créancier
Coquelicot®
36, cours de Vincennes
75012 Paris

⑤ Indiquez les coordonnées de votre banque

Nom :

Adresse :

C.P : _____ Ville :

N° National Emetteur
509 442

⑥ Indiquez les coordonnées de votre compte

___ / ___ / ___ / ___ / ___

⑦ Le : ___ / ___ / ___

Signature

Conditions Générales de Vente

1. Conditions Générales de vente

Les prestations de la société Coquelicot[®] sont soumises aux conditions générales de vente suivantes entières et sans réserve sauf dérogation expresse.

2. Agrément préfectoral et réduction d'impôt

La société Coquelicot[®] est une société prestataire de services agréée par l'Etat. Ainsi, vous pouvez réduire 50% du montant total de vos factures réglées dans l'année de votre impôt à payer, ou éventuellement obtenir un crédit d'impôts grâce à l'attestation fiscale annuelle envoyée par la société Coquelicot[®]. Conformément à l'article 199 sexdecies du CGI, seules les factures acquittées ouvrent droit à cette réduction d'impôt.

3. Assurance dommages

Le présent contrat de prestation est assuré pour les éventuels dommages causés par votre intervenant. En cas de dommage, vous devez en informer la société Coquelicot[®] dans les 48 heures suivant la prestation relative par courrier recommandé à Coquelicot[®] 14 bis, rue du Maréchal Leclerc - Centre administratif national - 28000 Chartres.

4. Durée du contrat de prestation

La durée du contrat de prestation est à durée indéterminée et peut être résilié à tout moment après par l'envoi d'un courrier recommandé à Coquelicot[®] 14 bis, rue du Maréchal Leclerc - Centre administratif national - 28000 Chartres et un préavis de deux semaines. En cas de non-respect du préavis, les prestations prévues sont dues.

5. IMPORTANT : Organisation et suivi des prestations

- Dans le respect de nos intervenants, toute intervention à une durée minimale de 2 heures.
- Toutes modifications de jour/horaire d'intervention doivent être effectuées en nous contactant au 0811 462 892 (appel local) minimum 2 jours avant leurs réalisations.
- Toutes suspensions de prestation doivent être effectuées en nous constatant au 0811 462 892 (appel local) minimums 8 jours avant leurs réalisations.
- Si votre intervenant ne peut assurer une prestation, la société Coquelicot[®] effectue d'office un remplacement ponctuel avec un autre intervenant.
- Excepté les jours fériés chômés, les prestations tombant un jour ordinaire sont effectuées normalement sauf en cas d'annulation 8 jours avant leurs réalisations.
- Le contrôle du temps de présence s'effectue via un système de télégestion (pointages téléphoniques). Votre intervenant effectue ces pointages à l'aide de votre téléphone fixe en contactant un serveur vocal via un numéro Vert, donc gratuit. Vous acceptez intégralement ce système.
- Toute intervention non réalisée pour une raison indépendante de la société Coquelicot[®] est facturée 2 heures.
- Vous devez fournir du matériel et des produits d'entretien conformes aux normes de sécurité en vigueur et en bon état pour la bonne réalisation des prestations.

7. Tarif et mode de règlement

- Prestations régulières : Il n'y a pas de frais d'entrée ni d'abonnement. Les prestations sont facturées aux tarifs en vigueur. Ceux-ci peuvent évoluer à tout moment notamment en cas d'évolution de la législation sociale ou fiscale en vigueur. Les factures sont mensuelles et sont envoyées en début de mois suivant les prestations. Les règlements s'effectuent soit par prélèvement automatique, soit par CESU complétés d'un chèque, soit par chèque. Les règlements par CESU et par chèque sont obligatoirement complétés d'une autorisation de prélèvement automatique et d'un RIB. Ainsi, en cas de retard de règlement, la société Coquelicot[®] procède à un prélèvement automatique correspondant à l'intégralité de la facture. Les prépaiements de prestations en CESU sont encaissés et non-remboursables.
- Prestations ponctuelles : Pour les besoins ponctuels, la société Coquelicot[®] met à disposition un carnet de 5 heures et un carnet de 10 heures. Les règlements des carnets s'effectuent à réception de ceux-ci et ne sont pas remboursables.

8. Retard de règlement de facture

En cas de facture impayée à échéance, une indemnité forfaitaire de 15€ (quinze euros) plus le règlement d'intérêt de retard d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur s'ajoutent à la facture. En cas de non-régularisation par ce mode sous 15 jours suivant la date de l'envoi de notre demande, le recouvrement est effectué par voie contentieuse. En cas de recouvrement par voie contentieuses, les frais juridiques et une majoration forfaitaire de 20% de la facture s'ajoutent aux frais précédents. En cas de défaut de règlement, la société Coquelicot[®] suspend immédiatement les prestations.

9. Cas de force majeure

En cas de force majeure (événement indépendant et exceptionnel faisant obstacle au fonctionnement), la société Coquelicot[®] suspend ses obligations contractuelles.

10. Non-sollicitation des intervenants

Vous vous engagez à ne pas employer de manière directe ou indirecte les intervenants proposés par la société Coquelicot[®] pendant 1 an suivant le règlement de la dernière facture. En cas de non-respect de cet article, la société Coquelicot[®] peut effectuer une action en justice pour concurrence déloyale devant le tribunal de grande instance de Paris. Vous pouvez vous libérer de cet engagement en versant une indemnité de 2000€ (deux mille euros) et en respectant un préavis d'un mois.

